

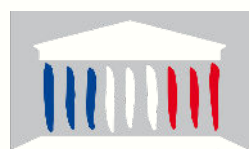
DOSSIER DE PRESSE

Conférence de presse 28 juin 2023

NICOLAS
THIERRY
député de Bordeaux

Polluants éternels à l'Assemblée nationale : le député Nicolas Thierry fait analyser les cheveux de ses collègues

#LESPFASDANSLAPEAU



ASSEMBLÉE
NATIONALE

écologistes
assemblée nationale



Contact presse :

SOMMAIRE

Communiqué de presse	2
Discours de Nicolas Thierry en conférence de presse	4
Lecture des résultats d'analyse	10
Chronologie : les prémices d'une lutte contre un scandale sanitaire sans précédent.	12
Etat des lieux de la connaissance des PFAS	15
Dispositif législatif : dépôt de la proposition de loi de Nicolas Thierry	18
Revue de presse.....	21
Annexes.....	24

CONFÉRENCE DE PRESSE
MERCREDI 28 JUIN 2023 - 15H

Polluants éternels à l'Assemblée nationale :
le député Nicolas Thierry fait analyser
les cheveux de ses collègues.

CES PICTOGRAMMES
N'ONT RIEN À FAIRE
SUR VOTRE CORPS.
LES PFAS NON PLUS.

#LESPFASDANSLAPEAU



COMMUNIQUE DE PRESSE

28 juin 2023

Polluants éternels à l'Assemblée nationale : le député Nicolas Thierry fait analyser les cheveux de ses collègues et amorce son combat contre les PFAS

Les résultats sont incontestables : les 14 députés testés présentent des PFAS dans leur organisme. Le député écologiste Nicolas Thierry, à l'initiative de cette expérience, alerte sur un scandale sanitaire d'ampleur inédite et annonce l'offensive de la campagne qu'il entend mener dans les prochains mois pour lutter contre ces polluants.

Nicolas Thierry, député de Gironde, a proposé à ses collègues députés écologistes de se soumettre à un test visant à évaluer leur taux de contamination aux PFAS, ces substances per- et polyfluoroalkylées, plus connues sous le nom de « polluants éternels ».

Les cheveux des députés ont alors été analysés par un laboratoire indépendant. « *Il existe probablement plus de 12 000 familles de PFAS, explique le laboratoire. Nous avons analysé seulement 1 millième des PFAS auxquels nous sommes probablement exposés, et tous sont présents chez chacun des individus testés.* »

Les résultats font froid dans le dos. Car ces polluants, créés pour résister aux processus de dégradation, s'accumulent dans les organismes vivants qui ne peuvent pas les éliminer.

« *Les 14 députés testés sont contaminés par au moins un PFAS. Et ce PFAS, en question, est interdit depuis 2020. S'ajoute à cela un nouveau polluant éternel, certainement un petit nouveau destiné à contourner la réglementation, que l'on retrouve chez 86% des députés testés,* » s'inquiète Nicolas Thierry.

La corrélation est établie entre l'exposition de ces polluants ultra persistants et plusieurs cancers, maladies de la thyroïde, ou encore altération de la fertilité.

“Ces substances polluent deux fois : la première en dégradant nos écosystèmes et en menaçant notre santé, la seconde en distillant au cœur de nos institutions une culture de l'impunité pour préserver les intérêts financiers au détriment de nos vies,” s'indigne le député écologiste.

Face à l'indifférence des pouvoirs publics qui ne semblent pas saisir l'ampleur inédite de ce scandale sanitaire, Nicolas Thierry annonce qu'il fera de l'interdiction des PFAS, son cheval de bataille pour les prochaines années de son mandat. *« La bataille se joue contre la civilisation des toxiques. Notre modèle de société ne peut plus fonctionner en laissant les pleins pouvoirs aux mains d'une poignée d'industriels et de lobbies. Si nous ne légiférons pas rapidement pour réguler la fabrication et l'utilisation des PFAS, nous continuons d'empoisonner les générations futures et notre environnement en toute connaissance de cause. Je ne peux me résoudre à cela. »*

Nicolas Thierry annonce qu'il entamera dès la rentrée, un tour de France pour rencontrer les collectifs, élus et citoyens qui se battent déjà contre ces polluants, mais aussi pour sensibiliser le grand public sur les enjeux et les conséquences de cette bombe à retardement écologique et sanitaire mondiale.

DISCOURS DE NICOLAS THIERRY EN CONFERENCE DE PRESSE

28 juin 2023

Bonjour à toutes et tous,

Pour commencer, merci d'avoir répondu aussi nombreux à notre invitation.

Cette conférence de presse est donc consacrée aux polluants éternels, que l'on appelle les PFAS.

Pour poser le cadre, et bien comprendre de ce dont nous allons parler, et pardon si je prends un peu de temps pour être précis, je vais vous dire quelques mots sur ce que sont ces polluants éternels, pourquoi ils sont utilisés et l'extrême danger qu'ils font peser sur nous.

Les PFAS sont une grande famille de substances chimiques développées par les industriels à partir des années 1940. Il existe probablement autour de 12 000 composés différents dans la famille de ces polluants éternels, de ces PFAS.

Leur point commun est d'être composés d'une chaîne de molécules carbone-fluor, très solide, qui leur confère toutes sortes de propriétés très recherchées dans l'industrie : ils sont capables par exemple de rester stables sous de très fortes chaleurs, de préserver des surfaces de l'eau, des graisses et ont des propriétés antitaches ou antiadhésives. On a tous à l'esprit le cas de certaines poêles de cuisson. Mais c'est un exemple parmi des centaines d'applications différentes en vigueur.

La face cachée de ces qualités, c'est que ces composés ne se dégradent pas, ou alors très très lentement dans l'environnement. Ils s'infiltrent dans les sols, et ont la capacité de se déplacer très vite par l'air et les courants marins. Dit autrement, et on va y revenir, ils sont à l'origine d'une pollution systémique, et, dans certains cas, éternelle, en raison notamment de leur propriété quasi indestructible.

Ces polluants éternels se retrouvent donc dans l'environnement de multiples façons : lors de leur fabrication, mais aussi lors de la production d'objets, de leur usage ou lors de la mise en décharge de produits qui en contiennent ou via les eaux usées.

Il est donc impossible, pour nous humains, comme pour tous les autres êtres vivants, d'échapper à une exposition croissante aux PFAS : plus on en produit, plus on est exposés. On a même trouvé ces polluants éternels dans le sang d'ours polaires.

Or, une fois dans l'organisme, on a du mal à s'en débarrasser : les propriétés chimiques des PFAS les mettent hors de portée de l'action des enzymes qui devraient les dégrader et favoriser leur élimination par notre corps, comme cela peut être le cas pour d'autres substances chimiques.

Cette exposition subie, massive est extrêmement grave car les scientifiques considèrent que ces substances représentent un risque considérable pour la santé.

On dispose en effet de nombreuses études qui caractérisent le risque sanitaire lié à une exposition à ces substances. Les risques pathologiques parfaitement identifiés et liés aux PFAS sont notamment :

- Les cancers
- L'altérations de la fertilité
- L'augmentation du cholestérol et de l'hypertension
- Ou encore des perturbations de la thyroïde et du foie.
- Et la liste est encore longue...

Plusieurs études très récentes ont également démontré un lien entre les PFAS et la diminution de la réponse immunitaire aux vaccins ou encore un lien direct entre les PFAS et la pandémie d'obésité.

Donc à la fois en raison de leur très longue persistance dans nos organismes et dans l'environnement et à la fois en raison des risques sanitaires que je viens d'évoquer, nous sommes donc bel et bien face à un problème sanitaire d'une gravité et d'une portée inédite.

Une fois cela posé, et que l'on a appréhendé la gravité de la situation, la première question que l'on peut se poser :

Est de se demander pourquoi a-t-on besoin d'aller jusqu'à arracher, comme nous l'avons fait, des cheveux sur la tête de députés pour provoquer un électrochoc dans le débat public et politique. Les résultats que je vais vous dévoiler ne laissent pas la place au doute.

Alors, pourquoi un tel silence autour probablement d'une des plus graves contaminations chimiques depuis des décennies ?

La réalité est que nous sommes tous contaminés !

Qui voudrait de tels tatouages sur le corps et pourtant nous avons tous ces substances toxiques dans le corps.

Dans des démocraties d'opinion comme les nôtres, souvent, et malheureusement, le législateur ne bouge que parce qu'il est contraint de le faire par l'émotion soulevée par une question. Mais notre devoir de politiques est de protéger nos concitoyennes et concitoyens sans attendre que les fléaux ne s'abattent sur eux.

Et dans le cas des polluants éternels, alors même qu'un film grand public, Dark Waters, est sorti sur les PFAS, que les études scientifiques sont irréfutables, que le sujet des PFAS est un scandale sanitaire public aux Etats-Unis depuis près de 25 ans, ici en Europe, et en France particulièrement, le sujet est totalement occulté par les pouvoirs publics jusqu'à récemment. Et on va y revenir, aucune action ambitieuse n'est réellement mise en place.

Comment expliquer que les autorités n'aient toujours pas commencé au minimum à prélever des échantillons pour tester et connaître le niveau de contamination auquel nous sommes exposés ?

Pourtant ces produits chimiques saturent le sol, l'eau et le sang des gens dans toute la population, où que vous soyez, où que vous habitiez.

Mais tester voudrait dire agir en conséquence, donc le gouvernement ne teste pas.

Il y a depuis des années une défaillance coupable des pouvoirs publics.

Pour montrer cette défaillance, nous avons donc testé les cheveux de 14 députés du groupe écologiste, issus de différentes régions françaises. Et la démonstration est implacable. La pollution aux PFAS est grave et généralisée :

On a testé et recherché la présence de 12 PFAS et il en existe, on l'a dit potentiellement 12 000. On a donc testé seulement 1 millième des PFAS auxquels nous sommes probablement exposés.

Nous avons détecté 8 polluants éternels différents sur les 12 testés et, aujourd'hui, tous les députés sans exception, les 14, sont contaminés par au moins un PFAS. Et ce PFAS, en question, est interdit depuis 2020.

On est donc contaminé par un PFAS alors qu'il est interdit depuis plusieurs années. Je précise que ce PFAS en question, est le même que celui qui a déclenché l'énorme scandale aux Etats-Unis, relaté dans le film Dark Waters, le PFOA.

Difficile de déterminer la source d'exposition mais le plus probable, c'est ma conviction, et c'est une hypothèse, est que cette contamination généralisée vienne de l'eau potable.

S'ajoute à cela un nouveau polluant éternel, le PFNA, certainement un petit nouveau destiné à contourner la réglementation, que l'on retrouve chez 86% des députés testés.

En clair, nous sommes toutes et tous toujours contaminés par les PFAS historiques mais on est dorénavant contaminés aussi par de nouveaux PFAS probablement créés par les industriels afin d'avoir un temps d'avance sur la réglementation.

Ce que révèle la contamination des 14 députés est l'écart entre la gravité de la situation et l'inaction des pouvoirs publics.

Inaction n'est d'ailleurs pas le bon terme car il renvoie à une forme de désinvolture alors que nous sommes face à une stratégie de diversion.

Récemment, nous avons eu un court débat sur les PFAS en commission à l'occasion d'une niche d'un groupe politique.

Les argumentaires des députés de la majorité ont tous eu le même objectif : gagner du temps et enliser le débat.

1er argument : on ne fait rien tant que l'Europe ne fait rien. C'est la garantie, le temps du processus Européen et de la transposition nationale, que rien ne change, même à la marge, avant 10 ou 15 ans.

2ème argument des députés de la majorité : il faut non pas s'attaquer à la famille des PFAS, qui ont quasiment tous les mêmes caractéristiques, mais débattre substance par substance. Rappelons qu'il y en a plus de 10 000. C'est donc la garantie d'enliser le débat.

On le sait, car c'est la stratégie des lobbies déjà appliquée aux Etats-Unis. Donc les députés de la majorité se font le relais de l'argumentaire des industriels. Mais l'objectif va en réalité au-delà du simple enlèvement du débat.

L'objectif est de créer le doute. D'insinuer sans cesse qu'on n'en sait pas assez pour interdire, qu'il faut toujours attendre d'autres données, c'est la fabrique du doute à grande échelle. Cette stratégie, nous la connaissons bien, l'industrie du tabac est une des premières à l'avoir théorisée : fabriquer le doute pour empêcher toute action politique concrète.

Il faut dire les choses clairement : chaque mois ou année perdue, où nous tergiversons sur les polluants éternels, se comptera en vie humaine.

C'est précisément à cet enjeu que s'attaque la proposition de loi que j'ai déposée, co-signée par l'ensemble des députés écologistes.

Celle-ci s'articule autour de deux propositions principales :

1) Tout d'abord elle prévoit d'interdire la fabrication, l'importation, l'exportation et la mise sur le marché des produits contenant des PFAS.

Tout cela en deux temps :

- Pour les produits textiles
- Les matériaux au contact des denrées alimentaires
- Et les mousses anti-incendies,

Une interdiction dès 2025.

Car ces produits sont une source d'exposition majeure et on sait faire sans PFAS, il y a des alternatives et elles sont connues.

Pour tous les autres produits, une interdiction pour 2027, c'est d'ailleurs la demande de plusieurs pays, dont le Danemark, qui a déjà pris des initiatives sur son sol.

En cas d'absence d'alternative et pour des raisons évidentes, cette interdiction ne s'appliquera pas au matériel médical, de santé et aux vêtements de protection pour les professionnels de la sécurité.

2) Deuxième point de ma proposition de loi : rendre immédiatement obligatoire le contrôle de la présence de PFAS dans l'eau potable, et ceci partout sur le territoire national. C'est urgent de le faire pour partout évaluer le risque et protéger la population.

Je vais écrire dans les prochains jours à la Première Ministre pour porter à sa connaissance les résultats des tests menés et lui demander de prendre des mesures de toute urgence.

Car, je le répète, chaque semaine, chaque mois perdus se comptent en vies humaines. Continuer à regarder ailleurs serait criminel.

Pour l'heure, les lobbies jouent sur le velours de notre indifférence. En réalité, l'empoisonnement causé par les polluants éternels est double.

Ces substances polluent deux fois :

- La première en dégradant nos écosystèmes et en menaçant gravement notre santé.
- La seconde en distillant au cœur de nos institutions une culture de l'impunité pour préserver les intérêts financiers au détriment de nos vies.

Ce que j'engage aujourd'hui, aux côtés de tous les écologistes, est une bataille déterminée contre la civilisation des toxiques.

C'est le début d'un long et difficile combat, et nous le mènerons jusqu'à son terme.

Je débiterai par ailleurs à la rentrée un tour de France, pour aller à la rencontre des collectifs citoyens et des élus pour organiser la mobilisation.

La bataille contre les PFAS, n'est pas seulement un combat écologiste, mais bel et bien, au sens propre du terme, un enjeu de démocratie sanitaire de grande ampleur.

LECTURE DES RESULTATS D'ANALYSE

Substance	% Occurrence	% Détecté	% Quantifié	LQ (pg/mg)	Maximum (pg/mg)
PFBS	7,1% (1/14)	7,1% (1/14)	0,0%	1,00	-
PFDoA	21,4% (3/14)	21,4% (3/14)	0,0%	1,00	-
PFHpA	14,3% (2/14)	14,3% (2/14)	0,0%	1,00	-
PFHxS	7,1% (1/14)	0,0%	7,1% (1/14)	1,00	2,77
PFNA	85,7% (12/14)	50,0% (7/14)	35,7% (5/14)	0,20	0,48
PFOA	100,0% (14/14)	0,0%	100,0% (14/14)	0,20	1,06
PFOS	64,3% (9/14)	50,0% (7/14)	14,3% (2/14)	1,00	3,01
PFUnA	7,1% (1/14)	7,1% (1/14)	0,0%	1,00	-

Synthèse des résultats d'analyse extraite du rapport du laboratoire

Quelques éléments de lecture :

- % Occurrence : détections totales des PFAS sur les 14 échantillons
- % Détecté : substance détectée mais trop proche de la limite de quantification de la méthode d'analyse pour être quantifiée
- % Quantifié : substance détectée et suffisamment concentrée pour être quantifiée.
- Maximum : concentration maximale quantifiée pour un PFAS.
- % Détecté + % Quantifié = % Occurrence

Exemple pour la ligne PFOA : le PFOA a été détecté dans les 14 échantillons. Sa concentration était suffisamment élevée pour que la méthode d'analyse permette de quantifier sa présence dans les 14 échantillons. La concentration maximale détectée est de 1,06 pg/mg.

Quelques éléments sur l'analyse réalisée :

- 14 échantillons de cheveux de députés ont été analysés.
- 12 PFAS ont été recherchés dans ces échantillons.
- 8 PFAS sur 12 ont été détectés au moins une fois dans les échantillons
 - Dont 4 PFAS détectés mais trop proche de la limite de quantification de la méthode d'analyse pour être quantifiés.
 - Dont 4 autres PFAS quantifiés précisément par la méthode d'analyse.
- Les PFAS les plus fréquents dans les échantillons sont le PFOA, le PFNA et le PFOS. Pour rappel, le PFOA est la substance à l'origine du scandale sanitaire aux Etats-Unis, mis en image dans le film Dark Waters de Todd Haynes (2019).
- Bien qu'interdit le PFOA a été détecté dans TOUS les échantillons, ce qui indique que nous sommes tous exposés au PFOA, toujours présent dans l'environnement.
- Le PFNA (similaire au PFOA, mais toujours autorisé) est présent dans 86% des échantillons, ce qui indique une exposition systémique à ce PFAS.
- Une députée présente une contamination à TOUS les PFAS détectés, or cette députée, Marie-Charlotte Garin, est originaire d'une des zones les plus exposée en France en raison de la proximité de sites industriels utilisant des PFAS.

CHRONOLOGIE : LES PRÉMICES D'UNE LUTTE CONTRE UN SCANDALE SANITAIRE SANS PRÉCÉDENT

février 2022

Barbara Pompili, alors Ministre de la transition écologique, demande au vice-président du conseil général de l'environnement et du développement durable de produire un rapport sur les PFAS (substances per et polyfluoroalkylées). Cette mission devait, sur demande de la ministre, donner lieu à une note d'étape sous quatre mois et un rapport définitif sous huit mois.

février 2023

Le journal Le Monde publie une enquête issue d'un travail inédit d'agrégation de données. Une carte permet de visualiser pour la première fois l'ampleur de la contamination de l'Europe par ces substances toxiques et persistantes.

mars 2023

Plus d'un an après, l'étude commandée par le Gouvernement n'est toujours pas publiée. Nicolas Thierry prend connaissance du combat de Robin des Bois pour la publication de ce rapport d'intérêt général.

21 mars 2023

Nicolas Thierry interpelle Christophe Béchu, Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, et lui enjoint de publier ce rapport. (cf. *Courrier Annexe 1*)

5 avril 2023

Audition de Pierre Labadie, chercheur chimiste au CNRS à Bordeaux et spécialiste des polluants organiques persistants, lors d'une table ronde à l'Assemblée nationale sur les enjeux environnementaux présentés par les PFAS. Il confirme que la communauté scientifique atteste de la toxicité de ces molécules depuis plus de 15 ans. Un haut fonctionnaire du Ministère de la Transition Écologique apprend aux députés lors de cette audition que le rapport de l'IGEDD est volontairement bloqué par Matignon.

14 avril 2023

L'IGEDD rend finalement publique son analyse des risques de présence de per- et polyfluoroalkyles (PFAS) dans l'environnement commandé par le Gouvernement en 2022 et retenu à Matignon jusqu'alors. Pour Nicolas Thierry, le constat est alarmant : ce rapport dévoile clairement la grande toxicité des PFAS, et concède qu'aucun contrôle assidu de ces substances toxiques n'est actuellement mené en France. (cf. Communiqué de presse Annexe 2)

25 avril 2023

Nicolas Thierry dépose une proposition de loi visant à lutter contre les risques liés aux substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS).

mai 2023

Lancement d'un test réalisé à partir des cheveux de 14 députés du groupe écologiste pour déceler le taux de PFAS présent dans l'organisme.

31 mai 2023

Les hostilités commencent à se faire ressentir au sein de l'Assemblée nationale : un député MoDem élu dans la circonscription où se trouve Pierre-Bénite, une des villes les plus touchées de France par la pollution aux perfluorés, fait voter un amendement pour repousser les normes des rejets des PFAS en France.

01 juin 2023

L'usine Tefal à Rumilly annule soudainement la visite prévue avec Nicolas Thierry sans donner d'explication recevable.

07 juin 2023

Parution d'une tribune de Nicolas Thierry dans Libération. (Cf. revue de presse p. 23)

28 juin 2023

Analyse et présentation des résultats du laboratoire sur l'expérience du taux de PFAS dans les cheveux des députés :

Prochaine session parlementaire

Inscription de la proposition de loi PFAS de Nicolas Thierry à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale dans le cadre de la niche du groupe écologiste.

ETAT DES LIEUX DE LA CONNAISSANCE DES PFAS

Depuis les années 1940, les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) sont largement utilisées dans l'industrie et les produits manufacturés. Ces substances, qui contiennent toutes des liaisons carbone-fluor très stables, ont progressivement été intégrées à notre quotidien en raison de leurs propriétés chimiques spectaculaires. Elles représentent aujourd'hui une pollution majeure et persistante, à l'origine d'une déstabilisation probablement irréversible de l'environnement et de risques graves pour la santé.

Les PFAS représentent plusieurs milliers de substances. Elles sont un vaste groupe de composés, développés pour accroître la résistance des produits aux processus de dégradation. Poêles, cordes de guitare, cosmétiques, mousses anti-incendie, batteries, peintures, pesticides, textiles, emballages alimentaires, prothèses médicales : tous ces objets contiennent des PFAS, utilisés notamment pour leur imperméabilité, leur résistance à la chaleur ou à la lumière, leurs propriétés antiadhésives ou anti-tâches.

Les PFAS sont extrêmement persistantes dans l'environnement. Leurs liaisons carbone-fluor comptent parmi les liaisons chimiques les plus stables, ce qui les rend très fortement résistantes aux dégradations biologiques naturelles, voire pratiquement indestructibles. Cette persistance explique leur accumulation dans l'environnement et dans les organismes vivants, au point que les PFAS sont aujourd'hui également connus sous le nom de « polluants éternels ».

Les PFAS présentent des risques graves pour la santé humaine. Plusieurs études ont montré la présence de PFAS dans le sang de pratiquement toute la population. En France, le programme national de biosurveillance Esteban a ainsi révélé la présence de certains PFAS dans 100 % du sang des adultes et des enfants testés.

Or, l'exposition chronique aux PFAS est susceptible de présenter des risques graves pour la santé. De nombreux travaux dédiés spécifiquement à certains PFAS (PFOA et PFOS notamment) montrent ainsi des effets d'altération de la fertilité et de la morphologie spermatique, des effets hépatiques par une augmentation du taux de cholestérol et des enzymes sériques, des effets cardiovasculaires par un risque d'hypertension artérielle et de pré-éclampsie et des effets endocriniens par une augmentation du risque de maladies thyroïdiennes. Un effet de l'exposition prénatale au PFOA sur le poids à la naissance a également été mis en évidence.

En outre, des études menées chez le rat ont distingué des effets sur le développement de la glande mammaire, liés à une modification de la sensibilité aux hormones stéroïdes, lors d'une exposition prénatale au PFOA. Par ailleurs, l'exposition au PFAS est suspectée de provoquer une augmentation du risque de cancers (du rein ou des testicules), ce qui explique le classement du PFOA par le Centre international de recherche sur le cancer dans le groupe des « substances peut-être cancérigènes pour l'homme. »

Enfin, une étude de l'Autorité européenne de la sécurité des aliments expose une diminution de la réponse du système immunitaire à la vaccination⁸. Dans un rapport de référence sur les PFAS, le Conseil nordique des ministres montre finalement que le coût annuel liés aux effets de ces substances sur la santé atteint 52 à 84 milliards d'euros en Europe.

Dans ce contexte, une action publique qui consisterait à prendre des mesures substance par substance présente des limites évidentes. Les restrictions ciblées, comme celles du PFOS et du PFOA, sont justifiées au regard des risques mais ne suffiront pas à assurer une réponse à la hauteur des enjeux. Ces restrictions font courir le risque de substitutions regrettables d'un PFAS par un autre, dont la composition modifiée n'est pas de nature à écarter les risques pour la santé et l'environnement.

Le GenX, ayant servi de à la substitution du PFOA lors de son interdiction, est par exemple à son tour considéré comme une substance très préoccupante par l'Agence européenne des produits chimiques (Echa). Au regard des milliers de composés que représentent les PFAS, l'action publique ne sera efficace que dans la mesure où elle sera envisagée de manière systémique.

En Europe, des initiatives vont dans le sens d'une restriction large des PFAS. Ainsi, le projet d'interdiction européenne des PFAS publié par l'Echa en 2023 et préparé par l'Allemagne, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède et le Danemark depuis 2021, dans la mesure où il cible le groupe de composés dans sa globalité, apparaît comme une perspective plus satisfaisante pour supprimer les risques liés à l'utilisation ou à la mise sur le marché des PFAS.

La France, depuis le plan d'actions ministériel sur les PFAS de janvier 2023, soutient publiquement ce projet d'interdiction européenne. Néanmoins, cette initiative est conditionnée à un long processus décisionnel européen et pourrait aboutir, dans le meilleur des cas, à horizon 2027. Alors que l'accumulation irréversible de substances dans l'environnement est une des principales caractéristiques de la pollution PFAS, chaque mois d'inaction compte.

Des mesures facilement déployables existent et peuvent permettre de freiner la pollution.

Devançant la probable réglementation européenne, le Danemark a par exemple introduit sur son territoire une interdiction de mise sur le marché des produits en papier ou carton destiné à entrer en contact avec les denrées alimentaires dès juillet 2020.

DISPOSITIF LEGISLATIF : LA PROPOSITION DE LOI DE NICOLAS THIERRY



ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
SEIZIÈME LÉGISLATURE

PROPOSITION DE LOI

visant à **lutter contre les risques liés aux substances per- et
polyfluoroalkylées (PFAS),**

présentée par
M. Nicolas THIERRY,
député.

- 1 -

PROPOSITION DE LOI

Article 1

I. – Dans l'intitulé du chapitre III du titre II du livre V du code de l'environnement, les mots : « aux substances à l'état nanoparticulaire » sont remplacés par les mots : « à certaines substances » ;

II. – Avant l'article L. 523-1 du code de l'environnement, est insérée la division suivante : « Section 1. – Prévention des risques résultant de l'exposition aux substances à l'état nanoparticulaire » ;

III. – Après l'article L. 523-5 du code de l'environnement, il est inséré une section 2 ainsi rédigée :

« Section 2

« Prévention des risques résultant de l'exposition aux substances per- et polyfluoroalkylées

« Art. L. 523-5-1.

I. – Sont interdites à compter du 1er janvier 2025 la fabrication, l'importation, l'exportation et la mise sur le marché à titre gratuit ou onéreux de :

1° tout produit contenant des substances per- et polyfluoroalkylées et destiné à entrer en contact direct avec toutes les denrées alimentaires ;

2° tout produit textile contenant des substances per- et polyfluoroalkylées, à l'exception des vêtements de protection pour les professionnels de la sécurité et de la sécurité civile ;

3° toute mousse anti-incendie contenant des substances per- et polyfluoroalkylées.

II. – Sont interdites à compter du 1er janvier 2027 la fabrication, l'importation, l'exportation et la mise sur le marché à titre gratuit ou onéreux de tout produit contenant des substances per- et polyfluoroalkylées. En cas d'absence d'alternative, la présente interdiction ne s'applique pas au matériel médical et de santé.

Article 2

Le chapitre I^{er} du titre II du livre III du code de la santé publique est complété par un article L. 1321-5-... ainsi rédigé :

« Art. L. 1321-5-... – Le contrôle sanitaire de la qualité des eaux potables contrôle la présence des substances per- et polyfluoroalkylées dans les eaux destinées à la consommation humaine. Un décret du ministre chargé de la santé pris après avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail détermine les conditions d'échantillonnage.

Douze mois après le déploiement des contrôles mentionnés au premier alinéa, le Gouvernement présente au Parlement un rapport proposant des normes sanitaires actualisées pour les substances per- et polyfluoroalkylées dans les eaux destinées à la consommation humaine. »

Article 3

Dans un délai de douze mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement présente au Parlement un rapport proposant une trajectoire de dépollution des eaux et des sols contaminés par les substances per- et polyfluoroalkylées. Ce rapport expose les coûts de ces opérations de dépollution et propose un système de contribution exceptionnelle des entreprises responsables de la pollution, fondé sur le principe pollueur-payeur.

Article 4

La charge pour l'État est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre Ier du livre III du code des impositions sur les biens et services.

REVUE DE PRESSE



« Notre exposition à ces substances est totale » : le député Vert de Bordeaux demande des comptes sur les PFAS

22 mars 2023 - [lien vers l'article](#)

Ce sont « des substances chimiques synthétiques très stables, résistantes à la dégradation », indique l'élu. « Ces composés fluorés sont des polluants éternels qui entraînent une contamination irrémédiable des eaux et des sols, soit «de véritables dangers pour l'environnement et la santé publique».



« Polluants éternels » : un rapport pointe le retard « inquiétant » de la France et recommande à l'Etat d'agir « sans tarder »

13 avril 2023 - [lien vers l'article](#)

Depuis plusieurs semaines, associations et parlementaires pressaient le gouvernement de rendre public un rapport contenant « des données potentiellement explosives », selon les termes du député écologiste de Gironde Nicolas Thierry, à l'origine d'une proposition de loi contre les risques liés aux très toxiques PFAS (substances per- et polyfluororalkylées).



PFAS : Un député dépose une proposition de loi pour stopper le fléau des « polluants éternels »

18 avril 2023 - [lien vers l'article](#)

« Il est temps d'en finir avec les toxiques qui menacent notre santé ». Le député écologiste Nicolas Thierry, député EELV, a déposé à l'Assemblée nationale une proposition de loi pour lutter contre les polluants dits « éternels » qui vise une interdiction des PFAS dès 2025 quand il y a une alternative, puis une interdiction totale en 2027.



Polluants éternels : « L'un des pires scandales sanitaires depuis des décennies »

19 avril 2023 - [lien vers l'article](#)

Un rapport dresse un constat inquiétant sur la présence de PFAS, ou polluants éternels, dans l'environnement. Nicolas Thierry dénonce le manque d'action des pouvoirs publics.



TRIBUNE - Le double scandale des polluants éternels

07 juin 2023 - [lien vers l'article](#)

Non seulement les substances per- et polyfluoroalkylées (Pfas) dégradent les écosystèmes et la santé humaine mais elles distillent un deuxième poison : celui de l'impunité, pointe le député écologiste Nicolas Thierry.

ANNEXES

Annexe 1



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

M. Nicolas THIERRY
Député de la Gironde
Membre de la commission du développement durable
et de l'aménagement du territoire

M. Christophe BECHU
Ministre de la transition écologique
et de la cohésion des territoires

Paris, le 21 mars 2023

Objet : publication du rapport sur les PFAS commandé par le ministère de la transition écologique

Monsieur le ministre,

Le 8 février 2022, Madame Barbara Pompili, Ministre de la transition écologique, a demandé au vice-président du conseil général de l'environnement et du développement durable de produire un rapport sur les PFAS (substances per et polyfluoroalkylées). Cette mission devait, sur demande de la ministre, donner lieu à une note d'étape sous quatre mois et un rapport définitif sous huit mois.

À ma connaissance, plus d'un an après la demande de Madame Barbara Pompili, ce rapport n'a pas été rendu public. Pourtant, en janvier 2023, le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires a publié son plan d'action PFAS 2023-2027.

Alors que les PFAS posent des enjeux majeurs pour la santé et l'environnement et qu'il y a urgence à déployer des politiques publiques ambitieuses, la publication de ce rapport aurait pu permettre de nourrir le débat sur ce sujet.

Aussi, pour la bonne information du Parlement, je vous saurais gré de bien vouloir me communiquer ce rapport.

Par cette demande, j'appuie en tant que parlementaire le courrier rédigé à votre intention par l'association Robin des Bois.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, mes salutations distinguées.

M. Nicolas THIERRY
Député de la Gironde
Membre de la commission du développement durable
et de l'aménagement du territoire

Annexe 2

COMMUNIQUE DE PRESSE

14/04/2023



Nicolas Thierry obtient la publication d'un rapport tenu secret par Matignon sur les PFAS : le constat est alarmant

Le rapport sur les PFAS détenu à Matignon est finalement publié par l'IGEDD aujourd'hui. Pour le député écologiste Nicolas Thierry, le constat est alarmant : ce rapport dévoile clairement la grande toxicité des PFAS, et concède qu'aucun contrôle assidu de ces substances toxiques n'est actuellement mené en France.

Nicolas Thierry, député de Gironde, avait à plusieurs reprises interpellé le gouvernement sur la rétention de ce rapport d'intérêt général concernant l'analyse des risques de présence de per- et polyfluoralkylées (PFAS) dans l'environnement.

Aujourd'hui rendu public par l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable, ce rapport révèle le retard considérable de la France dans la lutte contre les PFAS.

"Ce rapport est très explicite : nous manquons cruellement de connaissances sur ce sujet, commente Nicolas Thierry. Nos systèmes de contrôle ne sont pas à la hauteur : il n'y a pas de contrôle de l'eau potable, pas de normes sur les sols, pas de normes sur l'air. Les conclusions du rapport montrent en creux le manque d'ambition cruel du plan PFAS du gouvernement, irresponsable face à la gravité de la pollution", poursuit-il.

Ce rapport, qui plaide à terme pour l'interdiction totale de la production et de l'utilisation des PFAS, rejoint en ce sens la proposition de loi déposée par Nicolas Thierry.

"Face au cynisme des lobbies qui continuent à nous empoisonner et à l'inertie de ceux qui nous gouvernent et qui choisissent de fermer les yeux, j'ai déposé une proposition de loi ambitieuse. Nous sommes probablement face à l'un des pires scandales sanitaires depuis des décennies. Cette proposition de loi est une étape cruciale dans la lutte que nous devons mener si nous voulons sortir de la civilisation des toxiques" déclare le député écologiste.

Certains pays européens ont d'ores et déjà entamé une transition en ce sens, à l'instar du Danemark qui a interdit les emballages alimentaires contenant des PFAS depuis 2020. La France ne peut plus faire comme si de rien n'était, et agir en conséquence face à un scandale sanitaire d'une ampleur inédite.

Contact Presse :

Auriane Peinaud 06.59.57.71.07